



## **Conseil municipal Séance du 15 octobre 2020**

### **Compte-rendu synthétique de séance**

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

#### **Etaient excusés :**

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

#### **Secrétaire de séance :**

Madame Najia Atif

## **1 - Voeu concernant la demande de soutien à un plan local d'urgence sociale**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Dans le contexte actuel de circulation rapide de la COVID 19 sur l'ensemble du territoire national, les élus du Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray s'inquiètent des conséquences sociales et économiques pour les Stéphanaïses et les Stéphanaïses.

Déjà fortement impactés depuis le début de la pandémie, les secteurs associatif, culturel, sportif et du commerce de proximité ont besoin d'un soutien infaillible de la part de l'Etat et des collectivités locales afin de maintenir leurs activités.

Ainsi, considérant que le contexte socio-économique actuel exige une réactivité immédiate de la part du service public communal, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 15 octobre 2020, demande à l'Etat d'engager sans délai un fonds de soutien spécifique permettant aux municipalités de réaliser des actions locales d'entraide économique et sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeu, par 32 votes pour.

## **2 - Voeu concernant la situation financière des collectivités locales**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Par ce voeu, les élus du Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray dénoncent le manque de soutien manifeste de l'Etat envers les communes. Nous ne pouvons que déplorer la dégradation du service rendu aux populations.

En 5 ans, dans le cadre de différents plans d'économies, les concours financiers de l'Etat ont diminué de 50 milliards d'euros.

A la suite de la crise sanitaire, le gouvernement porte un plan de relance qui prévoit la baisse des impôts dits « de production » .

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray souhaite alerter solennellement le gouvernement sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale.

Ainsi, le Conseil Municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 15 octobre 2020, s'oppose à la baisse des impôts de production.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeu, par 32 votes pour.

## **1 - Administration générale - Adoption des procès-verbaux des Conseils municipaux des 2 juillet 2020 et 10 juillet 2020**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'adopter les procès-verbaux des séances des Conseil municipaux des 2 juillet 2020 et 10 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **2 - Administration générale - Décisions du maire - Communication**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées :

- Marché de définition du programme de travaux pour la restructuration de la Maison du Citoyen - Procédure adaptée négociée sans publicité ni mise en concurrence -

Article R.2122-8 du Code de la commande publique

- Marché de fourniture de produits d'entretien, matériels d'entretien et fournitures à usage unique - Procédure adaptée - Article R.2123-1-2° du Code de la commande publique

- Contrat de cession du droit d'exploitation pour la réalisation de 16 fresques éphémères dans le cadre du programme d'été de la ville "La Ville en couleurs" - Marché passé selon la procédure adaptée - Article R.2122-3 du Code de la commande publique

- Marché de fourniture de mobiliers et matériels d'accueils de loisirs - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique

- Réalisation d'un Contrat de Prêt PRUAM d'un montant total de 2 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'une médiathèque rue du Madrillet

- Accès des Stéphanois aux services municipaux - Tarification solidaire - 2020-2021

- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 - Département des activités socioculturelles et de la vie associative - activités dans les centres socioculturels

- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 - Département jeunesse

- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 - Département des sports

- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 - Centre culturel "Le Rive Gauche"

- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2020 au 31 août 2020 - Restauration municipale

- Prix des services publics locaux du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Location de la salle festive et de la salle de la Houssière

- Ligne de trésorerie 2020
- Lutte collective contre le frelon asiatique
- Club des Maires de la Rénovation Urbaine - Renouvellement adhésion du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- Achat de cartes cadeaux à l'occasion des départs à la retraite des agents communaux
- Action intentée contre la Ville - Autorisation à défendre et représenter les intérêts de la Ville
- Natation scolaire - Convention Education Nationale/Ville - 2020/2023
- Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - Marché passé selon la procédure adaptée - Article R.2122-3 du Code de la commande publique
- Jury de concours de maîtrise d'œuvre - Réalisation d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Nomination du tiers de maîtres d'œuvre et rémunération
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2021 - Département de la Seine-Maritime
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention 2021 - Etat- DRAC de Normandie - Actions culturelles
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2021 - Etat - DRAC de Normandie
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2021- Région Normandie

### **3 - Détermination du taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 10 adjoint(e)s au maire à 33 % de l'indice brut 1027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

### **4 - Indemnités de fonction du maire et des adjoints - Majoration au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

La commune de Saint-Étienne-du-Rouvray étant une commune siège du bureau centralisateur du canton, il a été décidé de majorer les indemnités de fonction du maire et des adjoints de 15 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **5 - Commission communale des impôts directs (CCID) - Proposition de Commissaires titulaires et suppléants à la Direction départementale des finances publiques**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Conformément à l' article 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double 1, proposée sur délibération du conseil municipal. Il s'agit de proposer la liste des 32 contribuables pour la CCID de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **6 - Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Proposition de commissaires titulaires et suppléants à la Métropole Rouen Normandie**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers. Son rôle est consultatif.

Le renouvellement des membres du Conseil de la Métropole, implique de proposer une nouvelle liste de commissaires susceptibles de siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs.

Il convient donc de fixer une liste de 4 noms parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques pourra choisir pour composer la Commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **7 - EHPAD Michel-Grandpierre - Désignation des représentants de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants pour siéger au sein de la commission administrative de gestion de l'EHPAD Michel-Grandpierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **8 - UFR des sciences et des techniques - Désignation d'un représentant de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner Monsieur David Fontaine comme représentant de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au sein de l'UFR des sciences et techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **9 - Association du centre social de la Houssière (ACSH) - Désignation d'un représentant de la ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner Monsieur Edouard Bénard comme représentant de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au sein du Conseil d'administration de l'Association du centre social de la Houssière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **10 - Association " Relais accueil des gens du voyage " - Désignation d'un représentant de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner Monsieur Didier Quint comme représentant de la ville au sein de l'association "Relais accueil des gens du voyage".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **11 - Mission locale de l'agglomération rouennaise - Désignation d'un représentant de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner Madame Najia Atif comme représentante de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray en tant que membre actif de la Mission locale de l'agglomération rouennaise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **12 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Métropole Rouen Normandie - Désignation des représentants de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Métropole Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés. Il s'agit de désigner deux représentants de la ville pour siéger à cette commission :

- Monsieur Pascal Le Cousin
- Madame Anne-Emilie Ravache

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **13 - Confédération syndicale des familles (CSF) - Désignation des représentants de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants au sein de la commission de concertation de la Confédération syndicale des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **14 - Comité de jumelage de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray - Désignation des représentants de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner quatre représentants de la ville pour siéger au sein du comité de jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **15 - Conseil de discipline de recours des fonctionnaires et des agents contractuels - Désignation des représentants de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner les représentants de la Ville au sein du conseil de discipline de recours :

- Titulaire : Madame Anne-Emilie Ravache
- Suppléant : Monsieur Didier Quint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **16 - Conseil d'administration du Foyer Stéphanois - Désignation d'un représentant de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de désigner Madame Marie-Pierre Rodriguez pour représenter la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au Conseil d'administration du Foyer Stéphanois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **17 - Finances Communales - Décisions modificatives n°2 - Budget de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Ville qui intègre des ajustements de crédits de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **18 - Finances Communales - Décision modificative n°2 - Budget annexe du Rive Gauche**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°2 du budget du budget annexe du Rive Gauche qui intègre des ajustements de crédits de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.



## **19 - Finances communales - Budget de la Ville - Créances éteintes**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Le receveur municipal a transmis des créances éteintes faisant suite à des situations de surendettement et de liquidations judiciaires entraînant l'effacement des dettes des usagers.

Ces créances s'établissent à hauteur de 7 442,66 euros. Il convient donc d'apurer les comptes de prises en charge des titres de recettes de l'exercice 2020 et de faire prononcer les admissions en créances éteintes par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **20 - Finances communales - Budget principal de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de caducité donnent lieu à des admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **21 - Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de caducité donnent lieu à des admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **22 - Finances communales - Budget de la Ville - Débat des orientations budgétaires**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

## **23 - Dotation politique de la ville 2020 (DPV 2020) - Demande de subvention**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville, à hauteur de 590 000,00 €, dans le cadre de la création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **24 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 284 289 € - Le Foyer Stéphanaïs - Réalisation de divers travaux dans 371 logements**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour un prêt d'un montant de 284 289 € contracté par le Foyer Stéphanaïs auprès du Crédit agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **25 - Finances communales - Demande de remise gracieuse - Déficit de caisse - Régie de recettes**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il est proposé conseil municipal de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recette, pour le déficit de 252,20 €, dû à une perte de tickets, qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 31 août 2020 et de procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 252,20 €. Cette somme sera imputée au budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **26 - Contrat unique global - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Construction de la Maison du Citoyen - Plan de financement et demandes de subventions**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU, d'approuver le plan de financement de la nouvelle Maison du Citoyen et de solliciter les subventions auprès de l'ANRU, de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la Métropole Rouen Normandie et tout autre financeur éventuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **27 - Centre ancien - Ensemble immobilier 76 rue Gambetta - Etudes préalables aux travaux de démolition - Signature convention "Fonds Friches" avec la région Normande et l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN)**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'autoriser la signature avec l'EPFN et la Région Normandie d'une convention « Fonds Friches » et de fixer la participation financière de la Ville de 42 500 € en vue des études préalables à la démolition d'un ensemble immobilier sis 76 rue Gambetta.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **28 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Immeuble Sorano - Travaux de démolition - Signature convention de financement avec la Région Normandie et l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) - Principe de la participation financière de la Ville**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'acter le principe de la participation financière de la Ville à la démolition de l'immeuble Sorano, conjointement avec les autres financeurs du projet, à intervenir dans le cadre du NPNRU et de la convention ANRU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **29 - Personnel communal - Conditions et modalités de règlement des frais de repas relatifs aux départs en formation ou en mission du personnel de la collectivité**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, action de formation statutaire ou de formation continue) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas exposés dans ce cadre.

Au regard des dépenses constatées, il est proposé de délibérer pour appliquer un remboursement des frais de repas au réel, à partir du 1er novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **30 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Il sera proposé de créer un poste de responsable adjointe/adjoint référente/référent unicité au Département secrétariat général et de diminuer d'une heure le poste d'enseignante/enseignant de clavecin au profit du poste d'enseignante/enseignant de luth au Conservatoire à rayonnement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **31 - Personnel communal - Maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail COVID 19**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Il est proposé au conseil de permettre le maintien du RIFSEEP et du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire pour cause de COVID avéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **32 - Personnel communal - Mise en place exceptionnelle du télétravail "dérogatoire au titre de la crise sanitaire Covid"**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Pour mieux répondre aux éventuelles crises à venir en lien avec la crise sanitaire et qui nécessiteraient de recourir de nouveau à une forme de télétravail, il s'agit de mieux préparer la collectivité, et de fixer les règles et moyens mis à disposition par la collectivité afin que cette forme de télétravail soit possible lorsque le poste de l'agent le permet et que des conditions exceptionnelles le rendent nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **33 - Prévention citoyenne en direction des jeunes publics - Subvention action "collèges citoyens"**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Considérant l'implication et l'engagement des équipes éducatives des collèges de la ville pour la mise en place d'une action de prévention de la radicalisation au sein de leur

établissement,

Il est proposé au Conseil municipal de reverser une subvention de 1000 euros à chaque collège dans le cadre de l'action "collèges citoyens".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **34 - Téléphonie - Adhésion de la ville à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Il s'agit d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion au RESAH. le montant de l'adhésion est de 300 € /an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **35 - Refacturation de charges fonctionnelles - Convention entre la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et le Centre communal d'action sociale (CCAS)**

**Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, entre la Ville et le CCAS, relative à la refacturation des charges fonctionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **36 - Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Acquisition d'un terrain rue Pierre Sémard à la SNCF**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Il s'agit d'acquérir un terrain situé au carrefour des rues Pierre Sémard et des Bleuets auprès de la SNCF au prix de 550 000 € en vue de la réalisation d'un nouvel équipement scolaire pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires, générés par les projets de développement et de renouvellement urbains qui s'opèrent sur le quartier de la Cité des Familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

### **37 - Affaires foncières - Centre Madrillet - Acquisition du 101 rue du Madrillet**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain du Centre Madrillet, il s'agit d'acquérir l'habitation située 101 rue du Madrillet au prix de 130 000 €, toutes indemnités confondues, frais d'acte en sus à la charge de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 30 votes pour, 2 votes contre.

### **38 - Affaires foncières - Centre Madrillet - Acquisition du 109, rue du Madrillet**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du Centre Madrillet, il s'agit d'acquérir une habitation située 109 rue du Madrillet au prix de 155 000 €, toutes indemnités confondues, frais d'acte en sus à charge de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 30 votes pour, 2 votes contre.

### **39 - Affaires foncières - Centre Madrillet - Construction d'une médiathèque - Transfert d'une parcelle à la Métropole Rouen Normandie**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Centre Madrillet, la construction de la médiathèque s'effectuera sur une partie de l'ancienne place Louis-Blériot.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il convient de procéder au transfert partiel de cette emprise publique à la Métropole Rouen Normandie, moyennant un acte de transfert à titre gratuit, en vue de son déclassement, puis sa rétrocession ultérieure à la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

### **40 - Affaires foncières - Résidence de la Forêt - Acquisition en vue de l'aménagement d'une liaison piétonne publique**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Afin de pérenniser l'accès des riverains au groupe scolaire Louis-Pergaud qui s'opère actuellement sur l'emprise privée de la copropriété Résidence de la Forêt, il s'agit

d'acquérir moyennant l'euro symbolique un passage en vue de l'aménagement d'une liaison piétonne publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

#### **41 - Affaires foncières - Les Bruyères 2 - Opération d'Habitat 76 - Transfert d'une parcelle à la Métropole Rouen Normandie**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Dans le cadre de la réalisation de l'opération les Bruyères 2 par Habitat 76, il s'agit du transfert de délaissés du domaine public à la Métropole Rouen Normandie, à titre gratuit, en vue de son déclassement et rattachement aux parcelles privées riveraines pour réalisation de colonnes enterrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

#### **42 - Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession de terrain rue de Paris à la SACICAP du Calvados**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur Seguin, il s'agit de céder un terrain situé rue de Paris à la SACICAP du Calvados moyennant le prix de 200 000 € HT, TVA et frais en sus pour l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

#### **43 - Entretien des espaces extérieurs du parc Robespierre - Convention Ville / AJ Associés**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Suite à la dénonciation de la convention du 26 décembre 1974 entre l'ASL et la ville de Saint Étienne du Rouvray, les espaces extérieurs sont désormais entretenus, depuis le 1er janvier 2020, par chaque membre de l'ASL.

AJ Associés a sollicité la ville afin d'assurer, pour son compte, l'entretien des espaces verts sur le secteur Robespierre.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec AJ Associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **44 - Forum citoyen du développement durable - Convention avec l'association CARDERE**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a décidé l'organisation d'un forum citoyen du développement durable le 28 novembre prochain.

Dans le cadre de ce forum, la ville souhaite mettre en place un partenariat avec l'association CARDERE, spécialisée en éducation à l'environnement et au développement durable.

Il s'agit de signer une convention ayant pour objet de décrire les actions que mènera l'association CARDERE en matière de conception, de préparation, d'organisation et d'animation du forum et de fixer la participation financière de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **45 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Réalisation d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Rémunération des esquisses des candidats non retenus**

**Rapporteur: Madame Pawelski Léa**

Le quartier de la Cité des Familles se trouve confronté à un accroissement significatif de sa population entraînant une saturation des groupes scolaires du secteur. Dans ces conditions la construction d'un nouveau complexe est impérative.

La ville a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour choisir l'architecte qui mènera ce projet et doit rémunérer les esquisses des 3 candidats qui ne seront pas retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **46 - Affaires sportives - Subventions exceptionnelles aux associations**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Club subaquatique du Rouvray pour la requalification des bouteilles utilisées lors des baptême de plongée et de 500 € à l'Amicale laïque Césaire Levillain (ALCL) Tennis de table pour participer à la prise en charge de la scolarité d'une jeune Stéphanaise intégrée au pôle espoir de tennis de table.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.



## **47 - Affaires sportives - Subventions UNSS collèges et lycée - Saison 2019-2020**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de verser la subvention UNSS 2019/2020 aux collèges et lycée de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **48 - Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Continuité pédagogique en accordéon à Oissel-sur-Seine - Soutien financier**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Dans le cadre de la cohérence territoriale et de la recherche de mutualisation avec les établissements d'enseignement artistique du T6, le Conservatoire au rayonnement communal de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'École municipale de musique et de danse de Oissel se sont entendus pour permettre la continuité éducative d'une élève en accordéon. Cette pratique n'étant plus enseignée à Saint-Etienne-du-Rouvray, l'objectif est d'offrir malgré tout à l'élève un suivi de cette discipline.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **49 - Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Continuité pédagogique en harpe à Sotteville-lès-Rouen - Soutien financier**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Dans le cadre de la cohérence territoriale et de la recherche de mutualisation avec les établissements d'enseignement artistique du T6, le Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'École municipale de musique et de danse de Sotteville les Rouen se sont entendus pour permettre la continuité éducative d'une élève en harpe. Cette pratique n'étant plus enseignée à Saint-Etienne-du-Rouvray, l'objectif est d'offrir malgré tout à l'élève un suivi de cette discipline.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **50 - Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Convention de partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray (CHR) - Groupe "soins et musique"**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Le présent avenant a pour objet de permettre à des enfants orientés vers les centres médico psychologiques de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Oissel, et présentant des

troubles relationnels légers, comme des troubles du comportement, des inhibitions ou encore des problèmes de concentration, de poursuivre l'initiation musicale portée par un enseignant du conservatoire et un équipe soignante des centres médico psychologiques. Cette initiation artistique est conçue comme une médiation facilitant les apprentissages suivants : apprendre à écouter, à se poser, à nommer ses émotions, à utiliser son corps, sa voix, son souffle, mais aussi développer une ouverture culturelle.

Dans le cadre de la crise sanitaire, seulement huit de quatorze séances ont pu être réalisées. L'objet de l'avenant est de prolonger la durée de la convention (initialement prévue du 4 janvier au 7 juillet 2020) jusqu'à la date du 31 décembre 2020 et de pouvoir ainsi honorer les 6 dernières séances. La collectivité devra établir un mémoire de 700 € pour la totalité des séances de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **51 - Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Convention de partenariat avec l'INSA - Section musique-études instrument**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de renouveler la convention de partenariat entre la ville et l'INSA pour 2020-2021 relative à l'accueil au Conservatoire à rayonnement communal de 20 étudiants de l'INSA désirant valider des unités de valeurs au sein de la section « musique-études instrument » dans le cadre de leur cursus général d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **52 - Vie associative - Subventions de fonctionnement 2020**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'accorder une subvention de fonctionnement aux différentes associations qui en font la demande, sous réserve que les pièces règlementaires aient été délivrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **53 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Solidarité internationale et nationale - Secours populaire français**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit d'attribuer au Secours populaire une subvention de 1 500,00 euros pour participer à l'effort de solidarité nationale et internationale suite à la double explosion qui a frappé la capitale du Liban, Beyrouth, le 4 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **54 - Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville année 2019 - Avis**

**Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim**

Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville 2019. Ce rapport rappelle les orientations du contrat de ville et le projet de territoire. Il présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés et le bilan des actions menées au bénéfice des habitants de ces quartiers au titre de l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **55 - Mise en oeuvre du service civique**

**Rapporteur: Madame Renaux Murielle**

La loi du 10 mars 2010 a créé l'engagement de Service civique qui est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Depuis le 5 février 2015, le dispositif est devenu universel, accessible à tout jeune de moins de 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) introduisant un droit pour les jeunes à s'engager.

Il s'agit de solliciter l'agrément service civique auprès de la Direction Régionale de Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour les 9 missions retenues et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en application du dispositif service civique au sein des services de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

## **56 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2018 - Information**

**Rapporteur: Monsieur Akkari Ahmed**

Le rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été présenté et validé lors du Conseil métropolitain du 27 juin 2019. Une synthèse est exposée au conseil municipal à titre d'information.

## **57 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2018 - Information**

**Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2018 a été présenté au Conseil métropolitain lors de sa séance du 4 novembre 2019. Une synthèse est exposée au conseil municipal à titre d'information.

La séance est levée à 20h55.